



ASSOCIATION DES EMPLOYEURS MARITIMES MARITIME EMPLOYERS ASSOCIATION

15 décembre 2021

LETTRE CIRCULAIRE # 2156

À : Tous les membres de l'Association des employeurs maritimes

Objet : AEM tarifs des services d'amarrage — Port de Montréal

Le conseil d'administration a passé en revue les exigences de financement pour 2022 de ses opérations d'amarrage au Port de Montréal.

Le conseil d'administration a convenu que le tarif des services d'amarrage soit ajusté en 2022. À partir du 1^{er} janvier 2022, le tarif des services d'amarrage augmentera de 117,00 \$ par mouvement pour les navires océaniques et de 60,00 \$ par mouvement pour les navires côtiers. En outre, le conseil d'administration a aussi convenu d'augmenter le tarif services d'amarrage de 5,5 % pour les navires de passagers.

Cela confirme les tarifs suivants pour le service d'amarrage de l'AEM à partir du 1^{er} janvier 2022 :

Navires océaniques :	2 249 \$ par mouvement
Navires de passagers :	2 938 \$ par mouvement
Navires côtiers : (125 mètres ou moins)	1 147 \$ par mouvement

Ces tarifs s'appliquent à tous les navires sujets aux modalités de la convention collective avec le syndicat des débardeurs, section locale 375 de Montréal, y compris les navires qui utilisent l'article 22.02 (employés inactifs) de la convention.

La présente lettre circulaire vient modifier les tarifs des services d'amarrage comme détaillés dans la lettre circulaire n° 2143 datée du 16 décembre 2020.

Sincèrement,

Chantal Lefebvre
Trésorière

www.aem.ca

2100, avenue Pierre-Dupuy, Aile n° 2, bureau 1040, Montréal (Québec) H3C 3R5
Tél. : 514 878-3721 Téléc. : 514 866-4246